

Six conseils pour un lobbying efficace auprès de votre député fédéral ou provincial



Toutes les électrices et tous les électeurs ont le droit de s'adresser à leur député fédéral ou provincial ainsi qu'à leur conseiller municipal. En règle générale, les mêmes conseils devraient s'appliquer aux ordres de gouvernement fédéral et provincial. Le choix de faire du lobbying auprès de votre député fédéral, de votre député provincial ou de votre conseiller municipal dépend toujours de la question que vous souhaitez soulever ainsi que des pouvoirs et des compétences nécessaires à sa résolution.

S'adresser à l'élu qui vous représente est un droit!

Le lobbying, c'est tout simplement converser avec votre député fédéral ou provincial en poursuivant un objectif bien défini. Il est fort probable que la section locale d'Unifor ait déjà fait beaucoup de lobbying auprès des députés fédéraux et provinciaux. Il vous suffit de demander aux personnes qui l'ont déjà fait de partager leur expérience avec vous.

Les conseils prodigués dans le présent document sont de nature générale intentionnellement. Gardez toujours à l'esprit que la question que vous souhaitez porter à l'attention de votre député fédéral ou provincial doit façonner en grande partie votre stratégie d'approche.

Résumé des six conseils pour un lobbying efficace :

1. Sachez ce que vous voulez
2. Utilisez la correspondance
3. Encouragez vos appuis et joignez vos efforts à ceux des autres
4. Préparez-vous minutieusement
5. Établissez l'ordre du jour de la rencontre
6. Évaluez votre intervention et effectuez un suivi

Conseil N°1 Sachez ce que vous voulez

- Vous devez indiquer précisément à votre député fédéral ou provincial ce que vous attendez de lui.
- Si vous vous adressez à votre député dans le cadre d'une campagne mise sur pied par votre section locale, il vous faudra tout d'abord préciser votre objectif.
- Discutez de votre objectif avec les membres de votre section locale ou avec un plus grand nombre d'appuis.
- Si votre lobbying s'effectue dans le cadre d'une campagne nationale ou provinciale, vous devrez harmoniser vos objectifs avec ceux de cette campagne.

Conseil N°2 Utilisez la correspondance

Voici ce que votre lettre devrait contenir :

1. le nom et l'adresse de votre député fédéral ou provincial, sans faute;
2. le nom de votre organisation;
3. la question faisant l'objet de votre lettre;
4. une demande d'entretien;
5. les mesures que vous souhaitez que votre député prenne;
6. un résumé de la question en quelques courts paragraphes;
7. les répercussions de cette question sur la circonscription de votre député;
8. la liste des documents à l'appui de votre lettre et que vous y joignez;
9. le nom des personnes qui devraient prendre part à votre délégation ainsi que les organisations qu'elles représentent;
10. la liste des autres organisations appuyant votre point de vue et les lettres qu'elles ajoutent à la vôtre.

En accédant au site Web du **Parlement du Canada** et de l'**Assemblée législative** de votre province, vous trouverez, respectivement, le répertoire des députés de la Chambre des communes et le répertoire de vos députés provinciaux.

Conseil N°3 Encouragez vos appuis et joignez vos efforts à ceux des autres

Plus votre député entendra parler de votre campagne, plus votre lobbying sera efficace. En ouvrant les journaux le matin, votre député devrait retrouver une multitude de lettres appuyant votre point de vue.

Demandez aux membres de votre section locale, aux membres de leur famille et à d'autres organismes alliés d'appuyer vos activités de lobbying. Prenez le soin d'inclure le numéro de téléphone et l'adresse courriel de votre député aux messages que vous envoyez aux membres de votre section locale. Soulignez que vous souhaitez que votre député reçoive des messages provenant directement des électrices et des électeurs de sa circonscription. Si vous agissez dans le cadre d'une campagne mise sur pied par votre section locale, distribuez des trousse de lobbying à d'autres sections locales ou organisations vous appuyant et demandez-leur de faire du lobbying auprès du député fédéral ou provincial de leur circonscription.

Votre député fédéral ou provincial sera probablement plus influencé par le mouvement que vous avez su mettre en marche autour de vous que par vos actions personnelles, et ce, peu importe la force de votre argumentaire. Aucune section locale, si engagée soit-elle, ne peut porter à elle seule toute la charge de travail. C'est la raison pour laquelle vous devez réunir une délégation d'électrices et d'électeurs et de membres d'autres organisations, de la circonscription de votre député, provenant d'une grande variété de secteurs et appuyant votre point de vue.

De plus, les alliés que vous rassemblez pourraient bien former la prémisse d'une coalition permanente sur la question qui se trouve actuellement à votre ordre du jour. En fin de compte, la création d'une telle coalition pourrait s'avérer votre réalisation la plus durable.

En règle générale, tout député souhaite être réélu. Étant donné que le dernier mot à ce sujet revient aux électrices et électeurs de sa circonscription, il est primordial d'organiser la rencontre dans la circonscription même et de les y convier. Les députés sont toujours plus touchés par les lettres et les pétitions provenant des gens qu'ils représentent directement. Songez à joindre à votre argumentaire des études démontrant les répercussions de la question débattue sur la population de la circonscription de votre député.

Conseil N° 4 Préparez-vous minutieusement

- Organisez une réunion préalable à la rencontre de lobbying afin de bien structurer l'intervention de votre délégation.
- Exposez clairement vos objectifs.
- Repassez tous les points ou toutes les notes d'information avec chaque personne.
- Vérifiez que tout le monde a pris connaissance de ce qui se trouvait dans la trousse de lobbying.
- Identifiez clairement votre porte-parole principal; c'est lui qui se chargera de remettre la rencontre sur la bonne voie, en cas de dérapage, de présenter toutes les parties en présence et de donner la parole à celles et à ceux qui doivent s'exprimer sur la question à l'ordre du jour, comme convenu au préalable.
- Attribuez des rôles aux membres de votre délégation. Chacun devrait s'exprimer sur le volet de la question qu'il connaît le mieux.
- Assurez-vous que tous ont bien compris qu'il faut laisser au député du temps pour répondre. Demandez à tous les membres de votre délégation de faire preuve de clarté et de concision dans leur intervention.
- Affectez quelqu'un à la prise de notes pendant la rencontre.

Conseil N° 5 Établissez l'ordre du jour de la rencontre

1. Présentez-vous.
2. Reformulez les raisons pour lesquelles vous avez demandé la rencontre.
3. Passez brièvement en revue les documents que vous avez envoyés à votre député.
4. Présentez la question à l'ordre du jour. Chaque membre de la délégation doit prendre part à la présentation dans la mesure convenue au préalable.
5. Laissez le temps au député de répondre à vos arguments, de vous poser des questions et d'indiquer ce qu'il est prêt à faire.

6. Écoutez attentivement et prenez des notes.
7. Demandez à votre député ce qu'il attend de vous. Soyez prêts à vous charger de tâches qui faciliteront la sienne. Par exemple, s'il vous indique qu'il lui serait utile que vous fassiez du lobbying auprès d'autres députés de la région, engagez-vous à le faire. S'il vous demande de lui fournir de plus amples renseignements sur un sujet en particulier, prenez note de sa demande et donnez-y suite.
8. Terminez la rencontre en repassant les mesures que votre député a accepté de prendre ainsi que celles que vous avez accepté de prendre de votre côté. Assurez-vous que votre député a toutes les coordonnées nécessaires en main pour communiquer avec vous.
9. Remerciez tous les participants à la rencontre.

Humaniser vos demandes en recueillant des témoignages d'électrices et d'électeurs

Veillez à ce que les faits que vous rapportez proviennent de sources crédibles, mais gardez à l'esprit que les témoignages personnels directs d'électrices et d'électeurs peuvent s'avérer aussi efficaces qu'une série de statistiques, et plus encore s'ils viennent étayer des études déjà réalisées.

Votre rencontre sera plus profitable et moins désorganisée si votre député a déjà une bonne idée des raisons pour lesquelles vous souhaitez le rencontrer.

Ajustez le moment de votre rencontre à l'horaire de votre député. Vous pouvez faire preuve de souplesse et lui aussi. En règle générale, les députés sont présents à leur bureau de circonscription le vendredi, pour rencontrer les électrices et électeurs.

Conseil N° 6 Évaluez votre intervention et effectuez un suivi

- Convoquez une réunion aussi rapidement que possible après la rencontre avec votre député afin de demander à chacun ses impressions sur son déroulement.
- Assurez-vous que tout le monde sait ce qu'il doit faire ou délèguez de nouvelles tâches, au besoin, selon les aptitudes de chacun.
- Faites parvenir un rapport au Service de la mobilisation des membres et des campagnes d'Unifor.
- Quelques jours ou quelques semaines (s'il n'y a pas d'urgence) après la rencontre, effectuez un appel de suivi auprès de votre député au sujet des mesures qu'il a accepté de prendre.
- Gardez contact.
- Ne laissez pas votre rencontre sombrer dans l'oubli. Continuez à exercer des pressions constantes grâce à des lettres et à des appels de suivi et demandez aux organisations qui vous appuient d'en faire autant.
- La résolution de la question pour laquelle vous faites du lobbying peut nécessiter des mois ou même des années de travail. Gardez à l'esprit que vous devez également vous préparer pour la prochaine rencontre avec votre député.